

À LA UNE

Vers un sac poubelle 35 l à 1 fr. 50?

Une mesure qui incite au recyclage

La taxe au sac en 2016 déjà?

DÉCHETS La commission de travail sur la taxe au sac va présenter son projet très prochainement au comité de la Fédération des communes du Valais romand. Le système pourrait être totalement modifié dès l'année prochaine.

DAVID VAQUIN

Faudra-t-il s'acquitter de la taxe au sac poubelle dès le début de l'année prochaine? C'est fort possible. La commission chargée de réfléchir à la question va en effet présenter son projet au comité de la Fédération des communes du Valais romand le 18 mars prochain. «Nous espérons que tout le monde parviendra à s'entendre sur le principe d'une taxe au sac avec un prix unique pour l'ensemble du Valais romand», lance Jean-Daniel Antille, directeur de l'Antenne régions Valais romand et secrétaire de la commission chargée de plancher sur le sujet. Il ajoute: «L'objectif est de lancer la taxe au sac en 2016.» Pourquoi cette nouvelle échéance alors que 2017 avait été évoqué dans un premier temps? «D'une part, le travail de la commission est terminé et le règlement est prêt. D'autre part, l'introduction de la taxe et donc du principe du pollueur-payeur est inéluctable. C'est une obligation imposée aux cantons par le législateur fédéral suite au recours de Romanel-sur-Lausanne qui a fait jurisprudence. Depuis que le Conseil d'Etat a donné raison à Camille Carron qui avait recouru contre sa facture à Fully, nous savions que les choses allaient bouger.» C'est ce recours qui a précipité les choses? «Non. Nos discussions ont avancé en parallèle et il n'y a pas eu de travail dans la précipitation. La taxe au sac est logique. En Suisse, 80%

VERS UN SAC POUBELLE À 1 FR. 50?	17 l	35 l	110 l
FRIBOURG (VILLE) Taxe adoptée en 1999.	1 fr. 05	1 fr. 90	5 fr. 60
VAUD Introduit en 2012.	1 fr.	2 fr.	6 fr.
NEUCHÂTEL Introduit en 2012.	1 fr.	2 fr.	6 fr. 30
VALAIS Introduit en 2016?	?	1 fr. 50	?

Genève: pas de taxe au sac.
En Suisse alémanique, tous les cantons à part Nidwald ont opté pour la taxe au sac.

Source: site internet des cantons.

des citoyens s'acquittent de cette taxe. En Suisse romande, il n'y a plus que le Valais et Genève qui ont un autre système», répond Jean-Daniel Antille. Le comité de la Fédération des communes du Valais romand devrait donc donner son feu vert rapidement? «Nous espérons que les choses vont aller dans le bon sens et que tout le monde comprenne les enjeux et surtout la nécessité d'un prix unitaire uniforme.»

Le sac à 1 fr. 50?

Pour l'instant, les tarifs précis ne sont pas encore connus mais un montant de 1 fr. 50 par sac de 35 litres est évoqué. «Les coûts d'incinération sont plus élevés à l'UTO qu'à la Satom. Nous ne voulons cependant pas créer une frontière à Riddes et provoquer le tourisme des déchets. Nous souhaitons proposer un sac unique pour tout le canton», note le se-

crétaire. La différence entre les deux usines d'incinération sera compensée par une taxe de base. Cette dernière suivra le système actuel et sera déterminée dans chaque commune en tenant compte en plus du transport des déchets, des infrastructures, etc.

A combien la facture?
A l'heure des calculs, Jean-Daniel Antille n'est pas encore en mesure de faire des comparaisons: «Le prix du sac doit être affiné et la taxe de base différera selon chaque commune.» Le secrétaire estime cependant que la facture finale ne devrait pas beaucoup changer par rapport à la situation actuelle. «En comptant deux sacs par semaine pour une famille on arrive à 150 francs annuels auxquels il faudra ajouter la taxe de base donc on devrait se situer dans les mêmes montants qu'aujourd'hui.»

«LE RECYCLAGE, GRAND GAGNANT DE CETTE MESURE»



Camille Carron est un écologiste heureux. Il a gagné son recours contre la commune de Fully où il réside. Cette victoire entraîne la mise en place du principe de pollueur-payeur et donc de la taxe au sac. «Je suis

satisfait car le recyclage sera le grand gagnant de cette démarche. Dans le canton de Vaud, l'introduction du système a permis de diminuer de 40% les déchets incinérables et de 20% le volume global des déchets. L'ancien conseiller communal de Fully et ancien député regrette cependant la lenteur des démarches: «Dans le canton de Vaud, la jurisprudence de Romanel a immédiatement provoqué une réaction. En Valais, on a attendu le dernier moment alors que l'issue était inévitable. J'avais moi-même déposé un postulat dans ce sens, postulat repris par le PDC mais il avait été refusé par le Grand Conseil. Nous aurions pu gagner beaucoup de temps.»

TAXE OR NOT TAXE?



PUBLICITÉ

CONTHEY

MANDALA
BAR

Bar disco pour + 25 ans

Tous les vendredis, samedis et veilles de fête
23 h 00 - 05 h 00
Au sous-sol du Tsunami Club

-25

TSUNAMI
FIGHTING CHAMPIONSHIP

Samedi 7 mars

19 h 30 - 23 h 00

MMA

Conthey, rue des Industries 9 - Bus-navette gratuit depuis Sion aller & retour - 027 346 00 00 - www.tsunami.ch